GDS Allier
L'action sanitaire ensemble

BULLETIN D'ADHÉSION :

ANNÉE 2026 – SECTION ÉQUIDÉS

Pour adhérer, merci de remplir le **formulaire** ci-dessous et de **la déclaration de détention** (un tutoriel est disponible afin d'accéder à ces informations):

***Cotisation** détenteur équin **48 € TTC** (soit 40€ HT) + **9,6 € TTC** par équidé (soit 8€ HT)*
À régler à réception de la facture qui sera envoyée après notre Assemblée Générale Annuelle.

IDENTITÉ :

❒ Déjà adhérent GDS (n° EDE : .....)
❒ Également détenteur de ❒ Bovins, ❒ Ovins, ❒ Caprins, ❒ Porcins, ❒ Abeilles

NOM et Prénom : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....
E-mail :.....

TYPE D'ACTIVITÉ :

❒ Éleveur de chevaux (N° SIRET.....)
❒ Particulier
❒ Pension
❒ Centre équestre
❒ Autres : .....

TYPE D'ÉQUIDÉS (NOMBRE) :

❒ **Chevaux de course : .....**
❒ **Chevaux de selle : .....**
❒ **Chevaux de trait : .....**
❒ **Poneys : .....**
❒ **Ânes : .....**

VÉTÉRINAIRE SANITAIRE :

Nom : .....
Commune : .....

LIEU DE DÉTENTION DU/DES ÉQUIDÉ(S) :

Adresse.....
Ville et CP .....
❒ Tous les équidés sont sur le même lieu
❒ Certains équidés sont détenus sur un autre site
❒ Les équidés changent de lieu de détention au cours de l'année

Commentaire (préciser les différents lieux de détention + périodes)

.....

.....

CALCULER LE MONTANT DE MA COTISATION :

COTISATION DÉTENTEUR	COTISATION À L'ÉQUIDÉ	TOTAL
48 € TTC	*9,6 € x ..... (nombre)*	..... €

www.facebook.com/GDS03/
gds03@reseaugds.com
GDS Allier
2 chemin de l'Etang de Sauge - 03000 NEUVY
www.gds03.fr
04.70.35.14.30

Règlement Section Equidés :

L'adhérent, dès son inscription au GDS, s'engage pour une année civile à :

1) Ce que l'ensemble de ses équidés soient identifiés conformément à la réglementation en vigueur (pour un poulain, l'identification doit avoir lieu avant la fin de l'année civile de naissance).

2) Avoir déclaré le vétérinaire sanitaire de son choix.

3) Appliquer les recommandations sanitaires décidées par le bureau de la section équine, composé exclusivement par des éleveurs professionnels.

5) Avoir déclaré le lieu de détention des équidés à l'IFCE (en ligne sur IFCE.fr ou formulaire en papier téléchargeable sur le site du GDS ou de l'IFCE).

6) Déclarer son effectif d'équidés et adhérer pour l'ensemble des équidés pour lesquels le cotisant est propriétaire.

7) Les équidés détenus sous "contrat de pension" ne peuvent pas bénéficier de l'adhésion. Il faut que le détenteur soit propriétaire pour pouvoir cotiser à la section équine.

8) Toute adhésion en cours d'année engage l'éleveur pour l'année civile, quelle que soit la date d'adhésion, et l'adhérent devra s'acquitter d'une nouvelle cotisation pour l'année civile complète suivante.

9) Adhérer à la section équine, implique l'adhésion pour tous vos animaux relevant des espèces cotisantes au GDS03 (bovins, ovins, caprins, porcins, abeilles).

10) En cas d'achat en cours d'année, pour qu'il puisse bénéficier des garanties apportées par la section équine, il faut adhérer pour l'équidé acheté et un délai de carence de 45 jours sera appliqué à partir de la réception des documents (cotisation équidé + informations).

11) Soumettre l'effectif équin de son élevage, à toutes les mesures techniques, au regard des maladies réglementées ou faisant l'objet d'un plan de lutte organisé.

12) Autoriser la DDETSPP et le laboratoire d'analyses à transmettre au GDS03 les résultats d'analyses effectuées sur son cheptel pour les maladies aidées financièrement par le GDS03.

13) La prise en charge des bénéfices de l'adhésion (aide à l'équarrissage, la vaccination et analyse métrite) ne peut être mise en place qu'après un délai de carence 45 jours à compter de la réception de tous les documents d'adhésion (y compris le règlement).

14) Fournir au GDS03 les factures de vaccination Grippe et/ou Tétanos avant le 15 Février de l'année suivante pour remboursement selon les tarifs en vigueur, par an et par équidé.

15) Fournir au GDS03 les factures d'analyses métrite avant le 15 Février de l'année suivante pour remboursement selon les tarifs en vigueur, par an et par équidé.

16) Fournir au GDS03 les factures d'équarrissage avant le 15 Février de l'année suivante pour remboursement. Le remboursement du montant HT se fait selon le tarif ATM Angee en vigueur au 1er janvier de l'année civile en cours et selon la catégorie d'animal concernée, et en fonction de l'année d'adhésion.

17) Fournir au GDS03 le nouvel inventaire des animaux présents avant le 15 Février pour édition de la nouvelle cotisation, aucune modification ne pourra être faite une fois la cotisation éditée.

18) L'équarrissage d'un jeune équidé avant la fin de l'année civile de sa naissance (y compris mort-né) sont pris en charge par la cotisation de sa mère à condition qu'elle cotise depuis plus de 45 jours au GDS03.

Une fois identifié, le propriétaire du poulain s'engage à adhérer pour l'équidé concerné.

Le GDS03 s'engage, après réception des factures transmises par l'éleveur, à :

- rembourser les prises en charge décidées par les membres du bureau de la section équine

- communiquer sur l'actualité sanitaire du département

Fait à ……, le ……

Signature (précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé ») :

www.facebook.com/GDS03/
gds03@reseaugds.com
GDS Allier
2 chemin de l'Etang de Sauge - 03000 NEUVY
www.gds03.fr
04.70.35.14.30

GDS Allier
L'action sanitaire ensemble

DÉCLARATION DE DÉTENTION D'ÉQUIDÉS

Je soussigné(e) ....., né(e) à ....., le ...../...../.....
certifie sur l'honneur, adhérer pour l'ensemble des équidés pour lesquels je suis propriétaire.

NOM DE L'ÉQUIDÉ	**N°SIRE**	**SEXE** HONGRE / F /M	**NAISSANCE** ANNÉE	**TYPE** TRAIT /SELLE /COURSE /PONEY/ ÂNE + RACE

Signature (précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »)

www.facebook.com/GDS03/
www.gds03.fr
gds03@reseaugds.com
04.70.35.14.30
GDS Allier
2 chemin de l'Etang de Sauge - 03000 NEUVY

TUTORIEL POUR FOURNIR
L'INVENTAIRE DE MES ÉQUIDÉS au GDS 03

1) Connectez-vous sur le site : www.ifce.fr
2) Se rendre sur « mon espace »

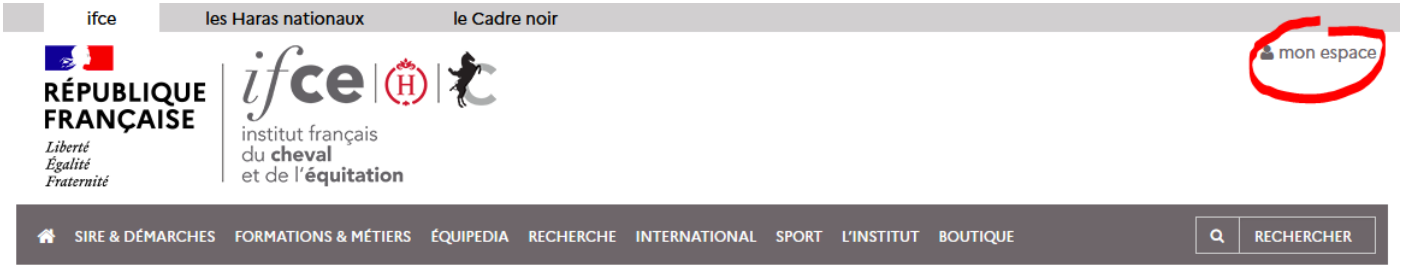

3) Appuyer sur « connexion »

4) Entrez vos identifiants

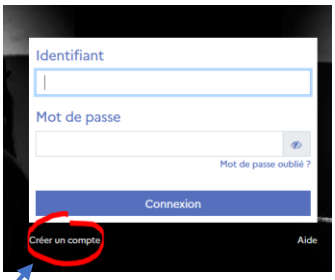

Pour créer votre compte, vous devez renseigner vos informations dans la base de données SIRE (ainsi que votre carte d'immatriculation)

5) Accès à l'inventaire

Pour accéder à votre inventaire : cliquer sur « gérer la liste de mes chevaux et leurs documents ».

Il est possible au préalable, de « faire évoluer mon compte »

6) Récupérer l'inventaire de vos chevaux

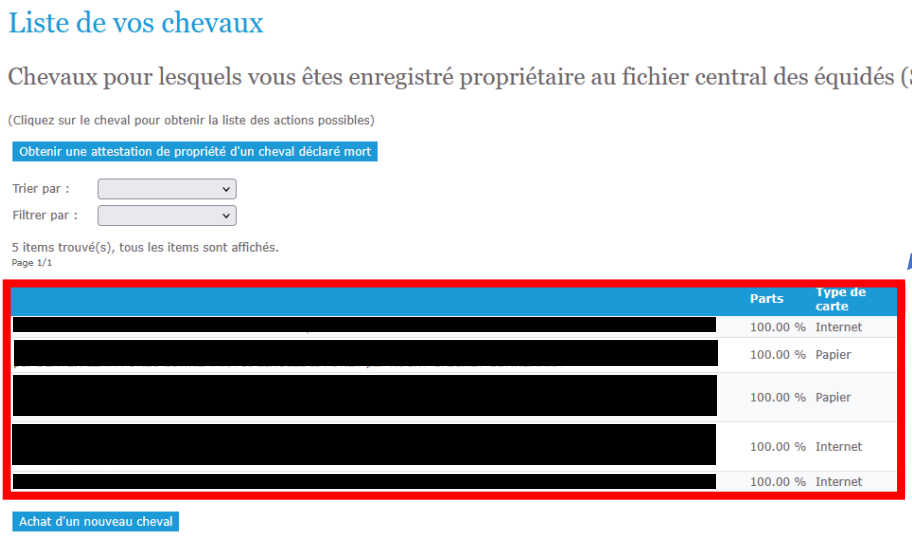

Merci de renseigner la déclaration de détention d'équidés.

⚠ Merci d'ajouter le **numéro de SIRE de chaque équidé sur cette déclaration** (vous avez accès à ce numéro en cliquant sur l'équidé concerné)